# Le Nord

**ADMINISTRATION** — **BUREAU D'ANNONCES**

15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

| CONDITIONS | |
|---|---|
| Par la poste, Un an | 20 francs |
| Six mois | 10 francs |
| Trois mois | 6 francs |
| Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus. | |

| PUBLICITÉ | la ligne |
|---|---|
| Annonces | 0,40 |
| Réclames | 0,75 |
| Faits-divers | 2,00 |
| Chronique locale | 4,00 |
| Echos | 5,00 |
| Gazette du Nord | 6,00 |


**Temps probable.** — En France, un temps nuageux est probable; la température va se relever et se rapprocher de la normale.

*La table tue plus de monde que la guerre,*
X...

## SÉNAT

*Suite et fin de la séance du mardi 27 juin*

### La loi du douzième provisoire et les retraites ouvrières

M. GAUTHIER, rapporteur-général, donne lecture du rapport dans lequel il conclut au vote du projet.

Le rapporteur-général tient cependant à faire des réserves au nom de la Commission des Finances, en ce qui concerne dans la loi du douzième provisoire, la disposition fixant la date d'application de la loi des Retraites ouvrières et paysannes.

Il demande l'urgence.

M. RIOU proteste contre l'insertion faite dans la loi par la Chambre, alors que le Gouvernement ne la demandait pas.

L'orateur estime qu'il faut bien accepter qu'un Gouvernement dépose un projet de douzième puisqu'il faut bien que le pays vive. Le Sénat doit céder devant la force des choses, mais il ne comprendra pas que l'article 111 de la loi de finance soit inséré dans la loi d'aujourd'hui. C'est inconstitutionnel.

La loi de finances, poursuit M. RIOU, doit fixer la date d'application de la loi des retraites et les ressources générales à cet effet, mais une loi de douzièmes provisoires n'est pas la loi des finances.

Les réserves de la Commission des Finances ne suffisent pas.

Le Sénat tout entier doit y joindre ses réserves, tout au moins il doit savoir prendre toute la responsabilité de son vote.

M. RIOU n'admet pas que le Sénat, une fois de plus, s'incline sans protestation devant l'autre chambre.

M. Ferdinand DREYFUS. — Aujourd'hui, il ne suffit que de fixer définitivement une date annoncée il y a neuf mois, comme probable, par M. Cochery, et annoncée comme certaine, il y a six mois par les deux Chambres. Il n'y a donc pas de surprises. Il est impossible de frustrer les vieillards, les veuves, les travailleurs simplement parce que le ministère est démissionnaire. Qui voudrait accepter une telle responsabilité devant le pays. En tout cas les républicains s'y refusent.

**Incident**

M. LINTHILLAC.— On dirait que c'est là la faillite de la loi !

M. FABIEN CESBRON. — Oh ! que le pays soit trompé une fois de plus ou de moins, c'est votre habitude.

M. Ferdinand DREYFUS. — Quand avons-nous trompé le pays ?

M. GAUDIN de VILLAINE. — Vous le trompez à propos de chaque budget quand vous lui faites espérer des économies. (Très bien.)

M. Ferdinand DREYFUS. — Nous avons le devoir de démontrer l'inanité des accusations d'escroqueries lancées à propos des Retraites ouvrières par la C. G. T. et reproduites par certains journaux conservateurs. (Exclamations.)

A côté du crédit public et du crédit financier, il y a le crédit moral, aussi important que les deux autres, et auquel nous ne voudrions pas que l'on touche.

M. RIOU tient à affirmer qu'il n'est pas l'adversaire de la loi des retraites. Il proteste simplement contre la manière dont on veut la réaliser, en accordant à la Chambre quelque chose que le Gouvernement et M. Caillaux lui-même n'avaient pas demandé.

M. Ferdinand DREYFUS. — Il s'agit pour nous de tenir simplement la promesse que nous avons faite au pays.

L'urgence de la loi est déclarée.

**LE VOTE**

On passe à la discussion des articles.

Pour l'article 1er, on vote à mains levées; il y a doute, mais cet article est adopté par assis et levés.

L'ensemble de la loi est ensuite voté par l'unanimité de 246 présents.

**LES INTERPELLATIONS**

MM. RAMBOURGT, CASTILLARD, RENAUDAT, sénateurs de l'Aube, déposent une proposition de loi tendant à supprimer les délimitations administratives tout en renforçant les lois sur les répressions de fraude.

Les signataires demanderont la déclaration d'urgence pour leur proposition.

Séance levée à 6 heures; séance jeudi 3 h.

## CONFÉRENCE de M. l'abbé SIX SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

Dimanche, à Fretin, M. l'abbé Six, curé d'Hellemmes, appelé par le Cercle catholique, a donné dans la Salle Delattre une conférence publique et contradictoire sur l'importante question des *Retraites ouvrières*. La conférence était présidée par le camarade Broutin, ouvrier ajusteur syndiqué, ayant comme assesseurs Henri Bœuf et Félix Lemaire.

Le président ouvre la séance en saluant l'heureuse inspiration des catholiques de Fretin qui ont voulu montrer qu'ils ne se désintéressaient pas de ce qui touche au bien-être de l'ouvrier et au progrès social. Il rappelle que la liberté de discussion la plus large sera laissée à tous et invite les socialistes présents à venir exposer librement leurs idées.

M. l'abbé Six déclare qu'il est venu parler des retraites aux ouvriers comme prêtre, parce que c'est une question de justice, et que rien de ce qui intéresse la loi de justice et d'amour n'est étranger à la religion. La pratique religieuse n'est pour le chrétien qu'un moyen de puiser des énergies nouvelles pour travailler à l'extension du règne de Dieu.

Il entre dans le vif du sujet et indique la division de sa conférence : 1° Les idées sociales des catholiques et leurs principes sur la question des retraites ; 2° La loi : ce qu'elle est ; 3° Les réformes à apporter à la loi.

Sa conclusion tiendra en ces deux formules : La loi, nous l'acceptons parce qu'elle a du bon ; La loi, nous voulons la réformer parce qu'elle a des défauts.

**LES CATHOLIQUES ET LA QUESTION DES RETRAITES**

Pour les catholiques l'ouvrier a droit à la retraite en justice sociale ; il n'a pas à tendre la main pour la recevoir, mais il peut la demander la tête haute comme une dette.

Le salaire normal doit être suffisant pour faire vivre l'ouvrier dans le présent, et dans l'avenir quand il sera vieux ou invalide. Le salaire normal renferme la retraite.

Le monde et l'industrie modernes produisent assez de richesses pour assurer à l'ouvrier ce droit à la vie et y pourvoir pendant le cours de son existence.

Si l'ouvrier n'a pas le pain de sa vieillesse assuré cela tient à l'insuffisance des salaires ou à l'imprévoyance des ouvriers.

**ÉCONOMIE DE LA LOI**

La loi du 5 avril 1910 repose sur une triple base : *l'obligation, le triple versement, la capitalisation.*

La liberté économique proclamée par la Révolution a été fatale à la classe ouvrière : ç'a été pour le fort la liberté d'opprimer le faible. Pour les catholiques la justice passe avant la liberté. Celle-ci n'est qu'un moyen, la justice est le but.

La nature humaine est telle que si on laisse à l'ouvrier la liberté de s'assurer ou de ne pas s'assurer une retraite beaucoup, par imprévoyance, ne feront rien. Vieux citoyen, l'ouvrier sera un vieux mendiant.

L'exemple de la Belgique, où les retraites ouvrières sont facultatives, est décisif. Pour un franc versé par l'ouvrier la loi belge ajoute une bonification de 0,60 centimes. Malgré cet avantage, sur deux millions d'ouvriers, susceptibles de retraites, 600.000 seulement ont souscrit un cahier de retraites.

Aussi, le principe de l'obligation finira par s'établir partout comme en France et en Allemagne.

La seconde base de la loi c'est le triple versement de l'ouvrier, du patron et de l'Etat.

L'ouvrier doit verser sa quote-part en vue de la retraite à instituer, c'est pour lui une question de *dignité* et de *sécurité* : de dignité, car il n'est pas un assisté, mais un prévoyant. Il travaille par un effort personnel à améliorer son sort au lieu de tout attendre d'autrui, ce qui est plus conforme à l'idéal démocratique d'un citoyen conscient et autonome. Question de sécurité, car en versant sa quote-part l'ouvrier aura le droit de dire : c'est mon affaire, car j'y ai apporté du mien, donc j'ai quelque chose à dire dans la gestion et l'emploi des fonds.

Le patron verse la même somme que l'ouvrier : 9 francs par an, et c'est justice puisqu'il bénéficie de son travail dont le salaire d'ailleurs est souvent insuffisant.

Enfin, l'Etat, en sa qualité de gardien de la justice et de promoteur du bien, ajoute à la rente constituée par le versement annuel des 18 francs de l'ouvrier et du patron une bonification annuelle de 60 francs à partir de l'âge de la retraite.

En France, les onze millions d'ouvriers vont donc verser 90 millions par an auxquels s'ajouteront les 90 millions de la classe patronale, ce qui fera 180 millions. L'Etat ajoutera la première année 138 millions.

**SES AVANTAGES ET SES DÉFAUTS**

Ces sommes capitalisées dans la Caisse Nationale des retraites produiront dans vingt ans 12 milliards. Il y a là des comptes fantastiques à tenir et puis quelle imprudence, a-t-on dit, de confier à l'Etat, souvent gaspilleur, des sommes pareilles ! Le danger existe, mais l'article 18 de la loi fournit le moyen d'y parer en laissant à l'ouvrier la liberté d'effectuer ses versements dans des caisses autres que celles de l'Etat : Caisses mutualistes, Caisses syndicales autonomes où les ouvriers pourront exercer un droit de contrôle et de gestion. Autre avantage, ces Caisses autonomes pourront employer leurs fonds à des œuvres sociales, comme la construction de maisons ouvrières.

La loi ainsi constituée à ses avantages. L'abbé Six le prouve par des exemples et des chiffres. En versant ses cotisations à partir de 25 ans, l'assuré jouira à 65 ans d'une rente de 293 francs. Pour lui servir cette rente, une Compagnie d'assurances lui demanderait 25 francs par an, tandis que la loi ne lui demande que 9 francs.

La loi a cependant de graves défauts que l'ordre du jour adopté en fin de séance synthétisera.

Toutefois, il vaut mieux l'accepter et se servir des avantages qu'elle procure, tout en demandant des réformes.

### *Un contradicteur*

Le citoyen Mulliez, qui parle après l'abbé Six, est d'un avis opposé : comme Guesde, dont il se réclame, il est pour le boycottage de la loi : demandons-en d'abord la réforme, nous l'accepterons ensuite, car, si nous l'acceptons d'abord, nous devrons la prendre avec ses défauts et le provisoire pourrait bien devenir définitif.

Parmi ces défauts, le citoyen Mulliez signale : *le versement ouvrier* qu'il propose de remplacer par un impôt sur les successions dépassant 100.000 francs, la *capitalisation* dans les caisses de l'Etat qui a fait ses preuves d'improbité dans la liquidation des congrégations et *le rétablissement du livret ouvrier* sous la forme de carte annuelle qui, en cas de grève et d'absence de versements, trahira par ses vides l'ouvrier gréviste et le désignera à la malveillance des patrons.

### Réplique de M. l'abbé Six

L'abbé Six répond à cette dernière objection en observant que les grèves sont des actes publics, qui se passent au grand jour et qu'on n'a pas besoin du livret pour connaître les grévistes.

Quant aux inconvénients de la capitalisation, il sera facile de les éviter en confiant ses cotisations à des caisses autonomes.

La nécessité du versement ouvrier a été reconnue par les 51 députés socialistes du Parlement qui ont voté la loi à l'exception de Guesde. Serait-ce que tous les élus socialistes auraient méconnu et trahi les véritables intérêts de la classe ouvrière. Guesde seul ne peut cependant pas prétendre avoir raison contre tous, d'autant que les socialistes des autres pays se prononcent aussi pour le maintien du versement ouvrier.

Quant à l'impôt sur les successions de plus de 100.000 francs, il aurait l'inconvénient de peser aussi bien sur le capital qui travaille que sur le capital qui ne travaille pas. Il faut entendre par là le capital, qui sans rien produire, déplace seulement les valeurs et s'accroît par la spéculation et l'agiotage. C'est ce capital que le législateur doit chercher à atteindre par des impôts spéciaux dont le produit ira grossir les retraites.

Après ces explications l'ordre du jour suivant est adopté par la grande majorité des 110 citoyens présents.

**L'ORDRE DU JOUR**

« Les citoyens réunis à Fretin, salle Delattre, le 25 juin, après avoir entendu la conférence de l'abbé Six, sur les Retraites, et la contradiction du citoyen Mulliez, secrétaire de la Section socialiste de Fretin,

Déclarent adhérer aux principes fondamentaux de la loi du 5 avril 1910 ; estiment, tout en l'acceptant, qu'il y a lieu d'y apporter les modifications suivantes :

L'abaissement du droit à la retraite à l'âge de 60 ans pour la généralité des professions et même au-dessous pour les travailleurs appartenant à certaines professions où les tables de mortalité démontrent qu'ils n'atteignent pas cet âge ;

Que pendant la période transitoire, c'est-à-dire 20 ans, l'Etat assure à tous les intéressés, avec l'allocation fixe de 60 francs, la bonification fixe de 40 francs ;

Que l'ouvrier qui a plus de 65 ans ait le droit à l'assistance complète accordée par la loi du 14 juillet 1905 aux vieillards de 70 ans ;

Que les assujettis dont le salaire est insuffisant soient exemptés du versement obligatoire, lequel devra être assuré par le Bureau de bienfaisance, la commune ou le département ;

Que les attributions des Caisses syndicales professionnelles soient élargies de plus en plus et que les dépôts se fassent dans lesdites caisses ou à leur défaut dans les caisses mutualistes et régionales plutôt que dans celle de l'Etat ;

Que le Parlement vote dans le plus bref délai une loi sur l'invalidité pour compléter la loi des Retraites ;

Que le grand commerce, le grand négoce (laine, coton, etc.) qui a généralement peu de personnel, contribue pour une part plus grande à la constitution des Retraites ;

Qu'un impôt direct spécial frappe toutes les opérations de bourse qui relèvent de la spéculation, afin que le capital qui ne travaille pas apporte sa quote-part à la constitution des Retraites ouvrières et paysannes avec le capital qui travaille et le travail qui ne possède pas ».

## Gazette du Nord

On annonce la mort :

〰 A **ROSENDAEL**, de **Mme Vᵉ Hyacinthe Loncke**, née **Hélène-Caroline Cantyn**, pieusement décédée à l'âge de 62 ans.

Les funérailles auront lieu jeudi, à dix heures en l'église de Rosendael.

〰 Mardi matin ont eu lieu à **WAVRIN**, les funérailles de **Jean-Baptiste Gryson**, décédé dans sa cinquième année.

Le jeune défunt était le neveu de M. le chanoine Delbrouck, Supérieur de l'Ecole libre N.-D. de la Treille.

On remarquait dans l'assistance la plupart des notabilités de la commune, ainsi que M. l'abbé Tiberghien, MM. Charles Labbe et Félix Tailliez, amis du chanoine Delbrouck, et MM. les abbés Caillaux et Robaut, professeurs à N.-D. de la Treille.

En tête du cortège marchaient les enfants de l'école libre de la paroisse, couvertes du voile blanc.

Le corps était porté par les enfants du patronage.

〰 Mardi, ont été célébrées, en l'église d'**ANNAPPES**, les funérailles de **Mme Edouard Mas**, née **Germaine Descamps**, décédée à l'âge de 36 ans, munie des sacrements.

Une assistance considérable composée de toutes les classes de la société, avait tenu à témoigner de sa sympathie devant cette tombe prématurément ouverte. Les pauvres pleuraient une grande bienfaitrice ; les enfants des écoles catholiques assistaient en corps aux obsèques de la regrettée défunte qui avait à cœur de soutenir cette œuvre par excellence ; la bannière et le groupe des Mères Chrétiennes dont la défunte faisait partie précédaient la famille.

Le deuil était conduit par M. Edouard Mas, son époux, et Robert Mas, son fils, qu'accompagnaient M. le chanoine Descamps, aumônier à Blanche de Castille, et M. l'abbé Pollet, vicaire à Saint-Maurice à Lille.

Le service funèbre a été célébré par M. l'abbé Flipo, curé, assisté de M. le chanoine Julien, aumônier des Frères à Annappes, et M. Catteau, ancien curé de Tressin.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

*Jésus, Marie, Joseph* (7 ans et 7 quarant.).

〰 Samedi, à onze heures et demie, a eu lieu, en l'église Saint-Michel, à **LILLE**, au milieu d'une assistance recueillie, le mariage de **Mlle Marthe Rosencourt**, fille de Mme Rosencourt-Van den Busche, avec **M. Victor Frêteur**, brasseur à Lomme.

Les témoins de la mariée étaient : M. P. Van den Busche, propriétaire à Arnèke, et M. Dorge, notaire à Aubignies, ses oncle et beau-frère ; ceux du marié étaient : MM. Paul Frêteur et L. Cardon, ses frère et beau-frère.

L'éclat de la cérémonie fut relevé par une remarquable exécution de chants religieux, particulièrement un chant nuptial de A. Decroos, composé pour la circonstance et magistralement interprété par M. Vercruysse, baryton.

L'auteur eut à cœur d'accompagner lui-même à l'orgue en l'honneur de ses anciens élèves.

M. Vanstaurs a joué avec un remarquable souci des nuances et de l'expression quelques morceaux de violon.

〰 On nous annonce les fiançailles de **Mlle Anne-Marie Dumortier**, fille de M. **Omer Dumortier**, à **COMINES**, avec **M. Maurice Dupont**, de **LILLE.**

## Echo des Manifestations d'Armentières

**M. L'ABBÉ RENAUT SE POURVOIT EN APPEL**

On sait que M. l'abbé Renaut, vicaire à la paroisse du Sacré-Cœur à Armentières, a été condamné le jeudi 15 juin par le juge de paix à 5 francs d'amende et aux frais pour avoir arboré les couleurs de Jeanne d'Arc.

M. l'abbé Renaut vient de faire appel de ce jugement. Son dossier a été expédié mardi matin du parquet de Lille au parquet de Douai.

## ÉCHOS

**NOUVELLES MILITAIRES**

**Nominations**

Infanterie. — 1er corps, M. Goudin, chef de bataillon au 4ᵉ tirailleurs, est nommé lieutenant-colonel au 73ᵉ d'infanterie.

Sont nommés chefs de bataillon : les capitaines Ledoux, du 33ᵉ d'infanterie, affecté au 127ᵉ ; Simon, du 25ᵉ, affecté au 84ᵉ ; Lambert, du 84ᵉ, affecté au 4ᵉ ; Taffin de Monneville, du 135ᵉ, affecté au 8ᵉ ; Verwaerde, du 127ᵉ, affecté au 35ᵉ ; Jacquemin, du 91ᵉ, affecté au 84ᵉ ; Verrier, du 49ᵉ, affecté au 127ᵉ.

Sont nommés capitaines : les lieutenants Galot, du 1er, affecté au 84ᵉ ; Salicetti, du 151ᵉ, affecté au 33ᵉ ; Thomas, du 147ᵉ, affecté au 84ᵉ ; Grard, du 87ᵉ, affecté au 33ᵉ ; Lemar, du 73ᵉ, affecté au 8ᵉ ; Meunier, du 72ᵉ, affecté au 33ᵉ ; Bourgeon, du 13ᵉ, affecté au 84ᵉ ; Rivière, du 118ᵉ, affecté au 84ᵉ ; Marot, du 156ᵉ, affecté au 73ᵉ ; De Doydot, du 42ᵉ, affecté au 127ᵉ ; Tourailly, du 120ᵉ, affecté au 73ᵉ ; De Soyez, du 84ᵉ, affecté au 48ᵉ ; Pinaudier, du 5ᵉ, affecté au 127ᵉ ; Lefèble, du 127ᵉ, affecté au 62ᵉ ; Jocquet de Lagrèze, du 144ᵉ, affecté au 127ᵉ.

**UNION DÉPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'HABITATIONS A BON MARCHÉ DU NORD.**

Les sociétés coopératives d'habitations à bon marché du département du Nord ont fondé une union départementale pour la défense de leurs intérêts.

Le bureau a été composé de la façon suivante : Président, M. Mouraux, président de la société « La Municipale » à Lille ; vice-présidents, MM. Mézières, président de la Foncière Roubaisienne à Roubaix ; Lorcet, président de « La Famille », à Rosendael ; Demolon, président de la Cambrésienne, à Cambrai ; secrétaire général, M. Carlier, secrétaire de la « Municipale », à Lille ; secrétaire adjoint, M. Druesne, secrétaire du « Foyer du Travailleur », à Poix-du-Nord ; trésorier, M. Poulain, administrateur de la Mutuelle, à Lille ; trésorier adjoint, M. Gavelle, président de la Prévoyance, à St-Amand.

Siège de l'Union : Hôtel-de-Ville de Lille.

**COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE**

Nous rappelons que le Comice agricole de Lille organise à Bersée (Nord), les 9 et 10 juillet, ses concours annuels.

Ces concours comprendront : Exposition internationale de machines et instruments agricoles ; Exposition, avec essais pratiques, d'appareils à traire les vaches ; Concours d'animaux reproducteurs des races bovine, porcine, ovine et chevaline ; Exposition de volailles, animaux de basse-cour et chiens servant à l'agriculture ; Exposition de produits agricoles et maraîchers.

Il y aura banquet par souscription dimanche 9 juillet, à deux heures, chez M. Passebecq-Hornaing, cafetier, au vieux bourg, à Bersée.

Se faire inscrire à l'avance au secrétariat général, 122, rue de Paris, à Lille.

## Coqs en pâte

Depuis une certaine histoire de haricots, qui fit, à l'époque des premières laïtues, une jolie musique dans l'endroit, M. le maire de Wasquehal n'avait point donné de ses nouvelles au monde.

Qu'on se rassure ! Le citoyen Lejeune-Mulliez vivait encore et n'avait rien perdu de ses moyens. Il couvait, à l'intention des contribuables, quelques œufs de Pâques... ou de la Trinité, d'où viennent d'éclore plusieurs poulets inattendus.

M. le Maire n'y va pas de main morte. Comme entrée en matière, il propose un emprunt de 335.000 francs, soit 350.000 avec les intérêts, dette formidable et dont la commune mettra bien trente ans à s'acquitter.

Moyennant quoi les heureux contribuables verront se dresser à Wasquehal trois nouvelles écoles laïques, revenant à un peu plus de 115.000 francs la pièce. On s'en tirera en votant au prochain budget 17 centimes additionnels, une misère !

Ces superbes bâtiments seront malheureusement comme la diligence du bon La Fontaine ; il n'y aura personne dedans. Les parents de Wasquehal sont à ce point enchantés de l'enseignement donné à Wasquehal qu'une soixantaine de gamins ont, depuis un an, délaissé l'école de la commune, pour fréquenter celle de Croix.

En vérité, M. le Maire, le moment paraît bien choisi pour opérer à grands frais un déménagement d'écoliers qui tenaient fort à l'aise dans leur ancien local.

Mais le citoyen-maire est en veine de largesses, prises dans le porte-monnaie des autres. Le bûcheron de la fable ne pouvait se sentir un sou en poche qu'il ne le versât dans le ventre d'un dieu-tirelire, muni d'une boutonnière « ad hoc ».

Le fétiche gourmand à qui le maire de Wasquehal fait avaler toutes les économies de la commune, c'est l'insatiable école laïque.

« Es-tu plein ? », demande un héros grotesque de Maurice Bouchor penché sur un gouffre apocalyptique qu'il a rêvé de combler. Et le gouffre de répondre : « Verse encore s'il en reste ! »

Les instituteurs de Wasquehal sont pareils à cet abîme. Ils engloutissent sans sourciller les pourboires chroniques de M. le Maire qui leur adjuge maintenant 400 francs pour payer « leurs démarches en vue des retraites ouvrières » (!?)

Que signifie ? Et quelles « démarches » entend-on payer si grassement ? Aux termes de la loi, sauf erreur, un certain nombre de citoyens, choisis les uns parmi les patrons, les autres parmi les ouvriers, devaient dans chaque commune dresser une liste des assurés obligatoires et facultatifs.

Le règlement n'a-t-il pas été observé à Wasquehal et au cas où il aurait fallu faire un appel, étrange d'ailleurs, au dévouement des instituteurs, pourquoi ces enquêteurs à la manque, à l'encontre de tous ceux qui ailleurs ont fonctionné gratuitement ; oui, pourquoi eux, et eux seuls, toucheraient-ils une indemnité non prévue par la loi ?

Mais en voici bien d'une autre. Il paraît que malgré l'insuffisance de leurs locaux (?) et leur cumul d'enquêteurs pour l'application de la loi sur les retraites ouvrières, les instituteurs de Wasquehal, ô miracle, trouvent encore moyen de faire recevoir quelques élèves au certificat d'études.

Le citoyen Lejeune-Mulliez n'en revient pas, et, pour commémorer cet événement, il envoie les jeunes lauréats avec leur maître, dire bonjour aux phoques de l'aquarium et aux négrillons du village sénégalais à l'Exposition de Roubaix.

A la bonne heure ! Voilà du moins un beau geste et le monarque de Wasquehal va prendre sans nul doute les frais de la balade sur sa cassette particulière ?

Pensez-vous ? Le citoyen-maire trouve bien plus démocratique d'envoyer la petite note aux contribuables qui se feront un plaisir, n'est-ce pas, de rembourser au pédagogue, improvisé cornac de leurs petits, 50 francs pour ses frais de route.

50 francs pour aller de Roubaix à Wasquehal ! Ah ! ça, vous moquez-vous, M. le Maire ? Le trajet est moins long que de Wasquehal à Lille par le Grand Boulevard.

Un beau soir, un enfant de Wasquehal effectua pourtant ce dernier parcours tout d'une traite, et il traînait une brouette après lui. Nous ne sachions pas qu'il ait demandé 50 francs au conseil municipal pour prix de son dérangement.

Voyez-vous, M. le Maire, les instituteurs de Wasquehal sont de vrais coqs en pâte, des chapons veinards que doivent envier parfois leurs collègues voisins, appartenant à des basses-cours moins bien approvisionnées.

J. S.

## Retraites Ouvrières

**RÉPONSES A DIVERS**

**Demande** : Un militaire pensionné par suite d'un accident survenu au cours de ses deux années de service peut-il être assuré.

Fait-il partie des assurés facultatifs ?

**Réponse** : Oui, il peut-être assuré obligatoire s'il est salarié.

S'il gagne plus de 3000 francs et moins de 5000, ou s'il est « petit patron », il peut, sur sa demande, devenir assuré facultatif.

Sa pension ne change rien à sa situation.

**Demande** : Qu'auront mes enfants si, assuré facultatif, je meurs avant l'âge de la retraite ?

**Réponse** : Votre veuve, si vous mourez avant votre femme, et vos enfants de moins de seize ans auront les mêmes avantages que les survivants d'un assuré obligatoire et aux mêmes conditions.

## EXPOSITION INTERNATIONALE du Nord de la France A ROUBAIX

**LE CIRCUIT EUROPÉEN**

**L'arrivée des aviateurs a lieu aujourd'hui**

La nouvelle est officielle : C'est aujourd'hui mercredi à dix heures du matin que sera donné le départ au champ d'aviation de Berkem-Bruxelles aux concurrents du Circuit Européen.

L'étape Bruxelles-Roubaix étant la plus petite du Circuit, les premiers aviateurs atterriront au Champ d'Aviation vers 11 heures. Les Roubaisiens agiront donc sagement en prenant de bonne heure la direction du Champ d'Aviation.

Les ordres ont été donnés pour que la cavalerie, l'infanterie et les gendarmes occupent les positions assignées, à 9 h. du matin.

Il ne nous reste plus qu'à adresser à la population Roubaisienne un dernier appel pour qu'elle ne néglige pas d'assister à cet émotionnant spectacle et qu'elle se rende en masse à l'Aérodrome saluer de ses acclamations les courageux héros que la France suit avec orgueil dans leurs admirables randonnées.

Nous rappelons que la Tribune du Pesage ne sera pas libre pour les journées du Circuit Européen. Pour y avoir accès on devra se munir d'un ticket dont le prix est de 10 francs.

L'entrée au Pesage est fixée à 5 francs et à un franc à la pelouse. Les abonnements ont cours comme les autres jours.

**LE JEU DE BOULES A L'EXPOSITION**

**Résultats des rencontres du dimanche 25 juin.**— Sociétés gagnantes du 1ᵉʳ tour : Les Francs Bouleurs de chez Potteau, Wattrelos ; Les Francs Bouleurs, Haut-Judas, Mouscron ; Les Forts de Sainte-Hélène, rue Linné, Roubaix ; Les Bouleurs du Beau-Bouquet, Mouvaux ; Le Bras d'Or, rue de Bavai, Roubaix ; Les Amis Réunis, place Saint-Rédempteur, Roubaix ; Les Joyeux des Tuileries, rue de l'Alma, Roubaix ; Les Francs Bouleurs des Amis Réunis, chez Varlet, Croix ; La Saint-Louis, rue Descartes, Roubaix ; Père et Fils, Hem ; La Saint-Paul, rue de l'Industrie, Wattrelos ; Les Bouleurs Réunis de la Citerne du Pile, Roubaix.

Sociétés gagnantes au rebattage : Les Francs Bouleurs de chez Potteau, Wattrelos ; Les Bouleurs du Beau-Bouquet, Mouvaux ; Le Bras d'Or, Roubaix ; Les Francs Bouleurs des Amis Réunis, Croix ; La Saint-Louis, Roubaix ; Les Bouleurs Réunis de la Citerne du Pile, Roubaix.

**Résultats des rencontres du lundi 26 juin.** — Sociétés gagnantes du 1ᵉʳ tour : Les Amis du Bas-Jardin, place de la République, Wasquehal ; Les Invincibles du Pigeon-Ramier, rue d'Isly, Roubaix.

Société gagnante au rebattage : Les Amis du Bas-Jardin, Wasquehal.

## LE CONCOURS FÉDÉRAL DES Sociétés Catholiques de Gymnastique du Nord

**ROUBAIX, 2 JUILLET**

Voici la liste des sociétés participant au concours du 2 juillet :

La St-Pierre, Blaston; La St-Michel, Marquette; La St-Louis, Fives; La St-Maurice, Lille; L'Etoile St-Pierre, Douai; La St-Georges, Merville; La St-Maurice, Tourcoing; La St-Paul, La Madeleine; La Wattrelosienne, Wattrelos; La Jeanne d'Arc, Fretin; Les Volontaires, Fourmies; La St-Michel, Aire-sur-la-Lys; La St-Louis, Bertry; La Jeanne d'Arc, Solesmes; La Jeanne d'Arc, Pérenchies; Les Intrépides, Coudekerque; La Jean-Bart, Dunkerque; La Jeanne d'Arc, Wervicq-Sud; La St-Paul, Mons-en-Pévèle; La St-Eloi, Mons-en-Barœul; La Moulinose, Lille; La Jeanne d'Arc, Loos; La St-Robert, La Madeleine; La Jeanne d'Arc, Calais; L'Espérance, Raches; La Jeune Garde, Lille; L'Audomaroise, St-Amand.

La St-Amand, Frelinghien ; La Jeanne d'Arc, Estaires ; La Jeanne d'Arc, Steenwerck ; La Vaillante, Tourcoing ; La Vaillante, Canteleu-Lambersart ; La St-Martin, Viesly ; La Jeanne d'Arc, Le Cateau ; L'Alsace-Lorraine Sainghin-en-Weppes ; L'Espérance, Trélon ; La St-Michel, Flines-lez-Raches ; La Française, Bavay ; La St-Vaast, Leers ; La St-Henri, Coutiches ; La Jeune France, Annœullin ; La St-Eloi, Hazebrouck; La St-Martin, Flines-lez-Mortagne ; La Patriote, Templeuve ; La St-Michel, Cambrai ; La Liberté, Hérin ; La St-Martin, Erquinghem-Lys ; La Jeanne d'Arc, Armentières ; La Jeanne d'Arc, Mouvaux ; La St-Michel, Bousbecque ; La Jeune Garde républicaine, Bellignies ; La Jeanne d'Arc, Tourcoing ; La St-Piat, Seclin ; La Liberté, Tourcoing ; La St-Maurice, Hellemmes; L'Etoile N.-D., Douai; La Quercitaine, Le Quesnoy ; L'Espérance, Barlin.

La St-Blaise, Mortagne; L'Espérance, Béthencourt; La Pro Patria, St-Saulve; La St-Guillaume, Ennetières; La Jeanne d'Arc, Maretz; La St-Evrard, Cysoing; La St-Maurice, Armentières; La Jeune France, Raimbeaucourt; La St-Michel, Fourmies; La St-Eloi, Denain; L'Avenir, Santes; L'Audomaroise, St-Omer; La Jeune Garde, Halluin; La Bailleuloise, Bailleul; La St-Pierre, La Gorgue; L'Avenir, St-Hilaire; La St-Maurice, St-Venant; La Française, Sin-le-Noble; La St-Georges, Armentières; La St-Charles, Pont-de-Nieppe; La St-Martin, Ligny-en-Cambrésis; La St-Chrysole, Comines; La Jeanne d'Arc, Guisnes-en-Calaisis; L'Espérance, La Bassée; La St-Michel, Quesnoy-sur-Deûle ; La St-Martin, Dunkerque; La Patriote, Escaudœuvres; La Jeanne d'Arc, Onnaing; La St-Christophe, Fives; La Jeune Garde, Tourcoing.

La St-Maxellende, Caudry ; La Jeanne d'Arc, Fenain ; La Stéphanoise, Lille ; La St-Louis, Lambersart; La St-Martin, Templemars ; La Revanche, Neuvilly ; L'Avant-Garde, Iwuy ; La Wattenaise, Watten ; La Jeune France, Lesquin ; La Saint-Georges, Fives; L'Etoile St-Jacques, Douai ; La Jeunesse, Lens ; La Jeanne d'Arc, Biache-St-Vaast ; La St-André, St-André-lez-Lille ; La Jeanne d'Arc, Ennevelin ; Le Droit, Hem ; La Jeune France, Eth-Bry-Sebourg ; La Jeanne d'Arc, Roncq ; L'Espérance, Lille ; La Croisienne, Croix ; L'Avant-Garde, Les Alpins, L'Abeille, L'Espérance, La Française, Les Intrépides, La Jeanne d'Arc, Les Patriotes, La St-Paul, La Vaillante, de Roubaix.

**Sociétés étrangères**

La Garde Wallonne, Spa; La Renaissance Ouvrière, Renaix; La Vaillante, Tournai; La S. Jean Berschmans, Diest; La Lovania, Louvain; La Mouscronnoise, Mouscron ; La S. Xaverius, Zele; La Katholicke Turnkring, Merxem; Katholicke Turnvrienden, Boom; La Gymnastique Farciennoise, Farciennes; La Ganda, Gand; Berschemsche Turnkring, Berchem; La Concordia, Pepinster; La Gilde du Sacré-Cœur, Molembeek ; L'Union, Anvers; La Gilde des métiers, Bruges; Le Cercle des Jeunes Ouvriers, Louvain; Turnafdeeling Burgersbond, Anvers; Yseren Hand en Stalen Will, Courtrai; Eendracht maakt macht, Wervicq ; Kon Burgerkring, Anvers ; L'Espoir, Liège; Door Vriendschap Sterck, S. Amandsberg; Gilde S. J. Berckmans, Etterberg; Antwerpsche Turnelid, Anvers.

Au total : 145 sociétés et 7681 gymnastes.

## VOLS SACRILÉGES

### Deux églises cambriolées

Au cours de la nuit de lundi à mardi, vers minuit, M. l'abbé Bogaert, curé de Saint-Pol-sur-Mer, était réveillé par la sonnerie électrique reliant l'église au presbytère.

Le tableau indiquait que la première porte du tabernacle venait d'être ouverte.

La première préoccupation de M. le Curé fut de mettre les cambrioleurs dans l'impossibilité de consommer leur profanation sacrilège.

A cet effet, il tira par la fenêtre deux coups de revolver ; après quoi, avec MM. les vicaires, il fit une ronde dans l'église.

Mais les cambrioleurs avaient déjà pris la fuite.

Les gendarmes, prévenus par un voisin, vinrent procéder aux constatations.

Les premières investigations de l'enquête ont démontré que les malfaiteurs s'étaient introduits dans l'église, en fracturant la porte d'une salle de catéchisme ; ils avaient fracturé un meuble de la sacristie ; dans l'église, ils avaient forcé et dévalisé le tronc de Saint-Expédit ; ils s'attaquaient au tabernacle quand les coups de revolver tirés par M. l'abbé Bogaert interrompirent leur besogne sacrilège.

Dans le jardin de l'école communale des filles, on a relevé des traces de pas au pied d'un mur que les cambrioleurs ont escaladé en s'enfuyant.

**A COUDEKERQUE-BRANCHE**

La nouvelle église Sainte-Germaine, section B., a également reçu la visite de cambrioleurs.

Pour entrer, ceux-ci ont fracturé la porte principale ; ils descellèrent tous les troncs mais ne réussirent à en fracturer qu'un seul.

La veille au soir, M. l'abbé Rollier, curé, avait mis en lieu sûr, les Saintes-Espèces.

On croit que les auteurs de ces deux cambriolages sont les mêmes individus qui, il y a un mois, opérèrent à l'église Saint-Martin, et qui, plus récemment, tentèrent d'opérer à l'église Saint-Jean-Baptiste.

**Cours du 27 juin**

| MOIS | Roubaix-Tourcoing COTE précéd. | COTE 11 h. 30 Roubaix | COTE de 4 h. 15 Tourcg | CLOTURE acheteurs | CLOTURE vendeurs | Anvers Type B précéd | Anvers jour | Le Hâvre MÉRINOS Côte 3 h. 45 précéd | MÉRINOS jour | CROISÉES Côte de 3 h. 45 précéd | CROISÉES jour | COTONS Côte de 4 h. précéd | COTONS jour | CAFÉS Côte de 3 h. précéd | CAFÉS jour | New-York CAFÉS Côte de 4 h. précéd | New-York CAFÉS jour | MOIS | Liverpool COTONS cours de clôture précéd | Liverpool COTONS jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Juin | — | — | — | — | — | — | — | 169 | 168 50 | — | — | 94 1/8 | 94 1/2 | 68 | 68 25 | 10 87 | 10 94 | Courant | 7 88 | 7 92 |
| Juillet | 5 90 | 5 90 | 5 90 | 5 87 1/2 | 5 90 | 5 875 | 5 875 | 169 | 168 50 | — | — | 93 3/4 | 94 1/8 | 68 | 68 25 | 10 83 | 10 94 | Juin-Juillet | 7 75 | 7 81 |
| Août | 5 85 | — | — | 5 82 1/2 | 5 85 | 5 85 | 5 85 | 170 | 169 50 | — | — | 93 1/2 | 93 7/8 | 68 25 | 68 50 | 10 88 | 10 94 | Juillet-Août | 7 70 | 7 76 |
| Septembre | 5 80 | — | — | 5 77 1/2 | 5 80 | 5 80 | 5 80 | 170 50 | 170 | — | — | 89 7/8 | 90 1/4 | 68 25 | 68 50 | 10 80 | 10 82 | Août-Sept. | 7 43 | 7 49 |
| Octobre | 5 77 1/2 | 5 77 1/2 | — | 5 72 1/2 | — | 5 75 | 5 75 | 171 50 | 171 | — | — | 85 1/8 | 85 3/4 | 68 25 | 68 50 | 10 67 | 10 70 | Sept.-Octob. | 7 06 | 7 14 |
| Novembre | 5 72 1/2 | — | — | — | — | 5 70 | 5 675 | 171 50 | 171 | — | — | 83 3/8 | 83 7/8 | 68 | 68 25 | 10 64 | 10 67 | Oct.-Novem. | 6 93 | 7 00 |
| Décembre | 5 70 | — | — | 5 65 | 5 70 | 5 675 | 5 65 | 171 50 | 171 | — | — | 82 5/8 | 83 1/4 | 67 75 | 68 | 10 62 | 10 64 | Nov.-Déc. | 6 88 | 6 95 |
| Janvier | 5 65 | — | — | — | — | 5 60 | 5 60 | 171 50 | 171 | — | — | 82 3/8 | 83 | 67 50 | 67 75 | 10 63 | 10 64 | Déc.-Janv. | 6 87 | 6 94 |
| Février | 5 62 1/2 | — | — | — | — | 5 575 | 5 575 | 172 | 172 | — | — | 82 1/4 | 82 7/8 | 67 50 | 67 75 | 10 63 | 10 64 | Janv.-Févr. | 6 87 | 6 94 |
| Mars | — | — | — | — | — | 5 525 | 5 525 | 172 | 172 | — | — | 83 1/8 | 82 7/8 | 67 25 | 67 75 | 10 63 | 10 65 | Mars-Avril | 6 89 | 6 96 |
| Avril | — | — | — | — | — | 5 50 | 5 50 | 172 | 172 | — | — | 83 1/8 | 82 7/8 | 67 25 | 67 75 | 10 63 | 10 66 | Avril-Mai | — | — |
| Mai | — | — | — | — | — | 5 475 | | 172 | 172 | — | — | 83 | 82 3/4 | 67 25 | 67 75 | 10 63 | 10 67 | Mai-Juin | — | — |
| Ventes | 30.000 k. | | | | | 165.000 k. | | 550 b. | | | | 4.500 b. | | 32.000 s. | | 46.000 s. | | Ventes | 15.000 b. | |
| Tendance | Cours du 27 juin | | | | | Calme | | Calme | | | | Soutenue | | Soutenue | | Soutenue | | Tendance | Irrégulière | |

**DERNIERS TÉLÉGRAMMES**

**Communiqué par MM. J. et H. CHARLES**

**New-York. — Cotons. — Recettes probables :** 2.000 balles.

| MOIS | préc. | 1ᵉʳ av. | 2ᵉ av. | 3ᵉ av. |
|---|---|---|---|---|
| Juillet | 14,38 | 14,44 | 14,50 | 14,55 |
| Août | 14,39 | 14,45 | 14,51 | ...... |
| Septembre | 13,42 | 13,50 | 13,57 | ...... |
| Octobre | 13,07 | 13,14 | 13,21 | ...... |
| Décembre | 13,07 | 13,14 | 13,23 | 13,22 |

**Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :**

Matin. — 20.000 k. à 5,90, Juillet. — 10.000 k. à 5,77 1/2 Octobre. — Total : 30.000 k.

Soir. — Néant.

Dernier N° 2124.